

COMpte RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 11 Février 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi onze février, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond CONTASSOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 février 2021

Présents : **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia, **SKUP** Pascal, **DOREL** Pierre, **FAVRE** Jean-Noël, **BAUMGARTNER** Gilles, **DELACOUR** Colette, **DUMOUX** Patricia, **FRECHET** Léa, **PARADIS** Stéphane.

Absents :

Excusés : **GANDILLON** Chrystèle, **LAVOREL** Virginie, **BENAÏM** Fadiene.

Pouvoirs : **GANDILLON** Chrystèle à **DOREL** Pierre, **LAVOREL** Virginie à **PARADIS** Stéphane, **BENAÏM** Fadiene à **PARADIS** Stéphane.

Secrétaire : **DUMOUX** Patricia

Approbation du compte rendu du 03 décembre 2020.

Mr. LINIGER Benoît souhaite attirer l'attention sur le fait que lors du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 décembre 2020, une erreur a été commise concernant les contrats d'entretien des défibrillateurs : ceux-ci sont en cours mais pas encore été signés.

1/ DELIBERATIONS

CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de la création d'un contrat « vacataire » en CDD d'animateur. Celui-ci viendrait en soutien auprès de la commission Jeunesse pour encadrer le Conseil Municipal des Enfants. Le contrat serait de l'ordre d'une centaine d'heures pour l'année scolaire en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce contrat.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISATION DEROGATOIRE DE MISE EN PLACE D'UN MOBILE HOME

Une demande d'installation d'un mobile home a été faite sur un chantier de rénovation privé. La personne s'engage sur une durée ferme maximum d'un an avec remise en état à l'issue du chantier. Monsieur le Maire rappelle au conseil que cette demande nécessite une dérogation ainsi qu'un vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** l'implantation ponctuelle du mobile home .

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

EPADH - VICE PRESIDENCE

Mme ANGLADE Colette accepte de remplacer le maire au poste de vice-présidente de l'EPADH de St Chef. La demande est faite au conseil concernant d'autres candidatures. Aucun autre membre du conseil ne souhaitant se présenter à ce poste, le vote a lieu à bulletin secret

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTÉ** ce remplacement.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

ARRIÉRÉ SCOLAIRE

Monsieur le Maire de Saint Victor de Morestel réclame un arriéré de paiement d'ULIS concernant un enfant de Salagnon scolarisé dans sa commune. Cet arriéré correspond à deux années scolaires, 2018 à 2019 et 2019 à 2020, pour un montant total de 959.56€.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord afin de régulariser cette convention au plus vite. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de celle-ci.

2/ ETUDES ET TRAVAUX, BATIMENTS, VOIRIE, RESEAUX

La chaudière du Foyer Communal est de nouveau opérationnelle et la salle est chauffée à 20 degrés.

La pompe à chaleur de l'école maternelle a eu quelques soucis ; un devis de réparation sur la partie «chauffe» a été établi pour une somme d'environ 3 500 €. Il y a également une fuite sur le réseau de chauffage du hall d'entrée ; neutralisé, il n'y a pas plus d'altération de fonctionnement.

Un second devis de remplacement avec un chauffe-eau « standard » a été demandé.

Certaines enseignantes se plaignent de l'éclairage dans les classes, certaines sont trop lumineuses depuis le passage au LED et d'autres ne le sont pas assez car les néons « clignotent », un état des lieux est lancé.

Concernant l'éclairage public et la pollution lumineuse, il est évoqué la possibilité d'une solution dite « WEB en 4 G » pour un pilotage à distance (comme le panneau d'information).

L'audit du matériel informatique de la Mairie reste à faire, ainsi que celui du câblage réseau.

Une demande de devis d'entretien préventif annuel des toitures et gouttières des bâtiments communaux va être faite.

Concernant les voiries, un cahier des charges et des relevés topographiques sont à faire. Des demandes de devis ont été effectuées auprès de PERRIOL et PAILLET. La Commune est en attente du montant des subventions pour la voirie Chemin des Sables. Un arrêté de limitation de vitesse à 30km/h a été pris sur la zone où les chaussées sont le plus abimées. D'autre part un arrêté d'interdiction de stationnement sur l'ensemble des voies et de leurs abords a été mis en application.

Concernant les bâtiments, compte-tenu de la croissance démographique, le nombre d'enfants scolarisés croît ; un arbitrage est nécessaire entre le réaménagement de la Mairie (accueil, discrétion, archivages, ...) et l'extension de la cantine qui a une capacité légale de 67 personnes par service et qui fonctionne à ce jour sur 2 services.

Le PLU : à ce jour, la mairie a déjà supporté un coût total de 66 516.80 € de prestations pour les 16 années d'études du PLU. Cette somme étant déjà totalement réglée, il faudra néanmoins ajouter environ 15 000€ de plus afin d'achever celui-ci.

3/ ANIMATION - JEUNESSE - CULTURE

Animation : La COVID 19 faisant toujours partie de notre vie quotidienne, les manifestations prévues par les associations sont malheureusement annulées au fur et à mesure. La question d'une régie des recettes s'était posée ; le choix de la création d'un comité des fêtes est finalement adopté.

Jeunesse : CME : un des projets de l'année dernière (reporté cause COVID) a été réalisé, une malle de jeux a été remise aux enfants le 4 février 2021. 3 nouveaux projets ont été décidés pour cette année scolaire ; sécurité aux abords des écoles, village propre et la réalisation d'une fresque dans la cour de l'école primaire. Une réunion a lieu avec les enfants à l'école toutes les 2 semaines.

Culture : Mme. GENEST Kathia nous informe qu'elle aimerait participer à la commission communautaire culture.

4/ SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

Garderie : De nouvelles expérimentations d'animations sont proposées (coloriage sur de grandes feuilles avec découpages et collage de sujets et peinture) ; les enfants en sont ravis et le font savoir à leurs parents !

Cantine : Un « cahier rouge » a été mis en place, celui-ci sert à noter les excès des enfants dans le périscolaire et peut aboutir après plusieurs relances à un entretien en mairie avec l'enfant et ses parents. COVID : le nouveau protocole imposera à la rentrée scolaire une distanciation de 2 mètres. Il faudra revoir l'aménagement de la cantine durant les vacances. Ce protocole COVID nous impose également l'utilisation de produits de nettoyages qui soient à la fois bactéricides, virucides et alimentaires.

Lors du changement du réfrigérateur, le capteur de température d'ELIOR présent dans l'ancien frigo n'a pas été récupéré.

Pour des questions d'hygiène, les torchons lavables de la cantine seront remplacés par des torchons jetables.

Ecole : Monsieur le Maire reprend les relations avec l'école.

5/ ESPACES VERTS

Des plantations d'arbustes ont été réalisées au niveau du Revolet ainsi qu'un enrochement de sécurité. Le balisage des sentiers de Salagnon va être repris.

Le taillage de la haie entourant le terrain de tennis a été fait, le broyage des résidus aussi. La Mairie avait loué un broyeur mis à disposition pour les habitants, malheureusement, personne ne s'est présenté. Il faudra anticiper la prochaine mise à disposition d'un broyeur et surtout diffuser cette information auprès des habitants plus précocement.

Un fleurissement des entrées de notre village est étudié ainsi que l'ajout de poubelles sur notre commune, les enfants du CME y seront associés. Une nouvelle matinée « nettoignons la nature » va être programmée un dimanche.

Le Revolet a été repeint, seule la peinture anti-tags reste à faire

6/ SANTE - SECURITE

Il faut étanchéifier la toiture et monter 2 rangs de parpaings supplémentaires au local technique.

Un inventaire complet des biens de la commune est en cours.

Un emplacement pour la construction d'un petit local de réunion a été alloué à l'ACCA sous le hangar des ateliers municipaux.

La société DEVILLA a été retenue pour la fourniture de 9 cavurnes supplémentaires au Jardin du Souvenir au cimetière.

2 barnums sont en commande pour les futures animations de la Mairie.

Une housse pour le défibrillateur installé au bar « Le Bellevue » doit être commandée.

La formation aux gestes de 1° secours va être proposée au personnel communal dès que l'allègement du protocole anti-COVID le permettra.

Un radar pédagogique va être prêté par une commune voisine, celui-ci aura une vocation préventive. De très nombreux excès de vitesse ont lieu sur notre commune.

7/ COMMEMORATIONS

En raison du protocole sanitaire en vigueur, la cérémonie de Sicard du 14 février sera limitée à une dizaine de personnes dont 3 membres du CME et sera suivie d'un dépôt de gerbe au cimetière.

8/ COMMUNICATION

La distribution du bulletin municipal annuel 2020 aura lieu avant le 14 février 2021.

9/ PERSONNEL - SOCIAL

Il y a 2 CDD supplémentaires pour la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le contrat d'apprentissage en place s'arrêtera le 28 mai. La personne sera reprise à la prochaine rentrée scolaire.

Une famille qui était en difficulté momentanée à la suite d'une perte d'emploi a retrouvé une activité professionnelle

Une personne bénéficiait des repas « en trop » de la cantine en raison d'une précarité professionnelle, celle-ci a retrouvé un emploi à temps plein depuis peu.

Notre population dépassant les 1500 habitants, la création d'un CCAS devient obligatoire et est repoussée au second semestre 2021. La délibération sera alors à voter et un appel à candidature sera effectué lors d'un prochain conseil municipal.

10/ QUESTIONS DIVERSES

La mairie envisage un contrat avec l'entreprise OSEZ concernant les travaux de bûcheronnage Chemin des Pierres. Cela ouvrirait les accotements d'environ 75 cm supplémentaires pour un coût de 2 100 € TTC.

Le budget 2021 est à finaliser rapidement.

La séance est levée à 21h20.